

RÉSEAU « VIVRE PARIS ! »

*Pour le droit de dormir la nuit
et de circuler sans entrave sur l'espace public le jour*

www.vivre-paris.fr – 01 40 28 06 21 – 06 75 21 80 34 – contact@vivre-paris.fr

COMMUNIQUÉ (15/11/10)

Etats-généraux de la nuit : le bilan du réseau de riverains "Vivre Paris !"

Le réseau "Vivre Paris !", qui réunit 18 associations d'habitants représentant 13 arrondissements de Paris, a participé activement aux Etats-généraux de la nuit et remercie la Ville de Paris pour l'organisation de cette manifestation, la richesse des thématiques abordées et le fait que des points de vue contradictoires ont pu s'exprimer.

Pour le réseau, le premier grand enseignement de ces états-généraux est que le "Paris de la nuit" est loin de mourir : avec 1.000 établissements ouverts au-delà de 2 heures du matin (contre 60 seulement pour la petite couronne), les Parisiens n'ont pas à se plaindre d'un manque d'animation nocturne, et d'ailleurs 92 % d'entre eux se disent satisfaits de cette offre.

A noter, inversement, le chiffre indiqué par le géographe Luc Gwiazdzinski, selon lequel, après minuit, 95 % des 2,2 millions de Parisiens dorment (ou essaient de dormir). Il est d'autant plus essentiel que la minorité de ceux qui font la fête respectent le droit au calme réclamé par la majorité. On peut regretter au passage que le poids économique de « la nuit qui dort » (avec notamment les 1.500 hôtels parisiens) n'ait pas été suffisamment souligné au cours de ces états-généraux de la nuit, de même que le coût économique, social et en termes de santé publique qui résulte de la privation de sommeil pour ceux qui vivent et travaillent le jour et souffrent des nuisances sonores pendant la nuit.

Les membres de "Vivre Paris !" ont été soulagés d'entendre Mao Péninou, dans ses conclusions, rejeter fermement certaines propositions farfelues du lobby des établissements de nuit, comme la demande de "zonage" de Paris, avec identification de quartiers festifs où les riverains n'auraient plus le droit de se plaindre. Mao Péninou a réaffirmé au contraire l'objectif de mixité fonctionnelle de l'ensemble des quartiers, où la fête, le travail et le sommeil doivent pouvoir cohabiter harmonieusement. La Mairie de Paris n'a pas relayé non plus la demande d'un « diagnostic bruit » qui serait réalisé au moment de l'acquisition d'un appartement afin d'empêcher les habitants de faire des recours ultérieurs, ni celle d'une révision de la loi anti-bruit de 1992 en faveur d'un plus grand laxisme.

Les associations de riverains sont prêtes à participer activement aux commissions de médiation que la Ville veut créer dans chaque arrondissement. Elles se rangent cependant à l'avis de Renaud Vedel, sous-préfet et directeur-adjoint du cabinet du Préfet de police de Paris, selon lequel ces efforts de médiation ne sauraient en aucun cas remplacer ou freiner les procédures légales mises en œuvre par la police lorsque des riverains portent plainte. Les deux démarches doivent être menées en parallèle. Si la médiation aboutit avant l'issue de la procédure, celle-ci peut s'arrêter ; mais en attendant, la procédure doit suivre son cours, pour le cas où la médiation ne donnerait pas de résultat satisfaisant.

Les associations d'habitants sont conscientes que de nombreux exploitants font tout leur possible pour limiter les nuisances sonores à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des immeubles où leurs établissements se trouvent. Elles comptent s'appuyer sur ceux qui respectent les règles pour faire pression sur ceux qui ne les respectent pas : non seulement ces derniers exercent une concurrence déloyale vis-à-vis des premiers, mais ils contribuent à dégrader l'image de l'ensemble des établissements de nuit aux yeux des Parisiens et de nombreux visiteurs français et étrangers.

Le réseau « Vivre Paris ! » restera vigilant pour s'assurer de la mise en œuvre concrète et de l'efficacité des mesures qui ont été annoncées par la Ville de Paris, telles que l'intervention de clowns ou de mimes pour inciter les fumeurs à faire moins de bruit sous les fenêtres des riverains.